Décision 23-DCC-102 du 26 mai 2023

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Gémy Fréjus et Logipar Provence par le groupe Chopard

Posted on: 30 mai 2023 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Groupe Chopard
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Gemy Fréjus Logipar Provence

Lire

Le texte intégral
129.03 Ko